GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

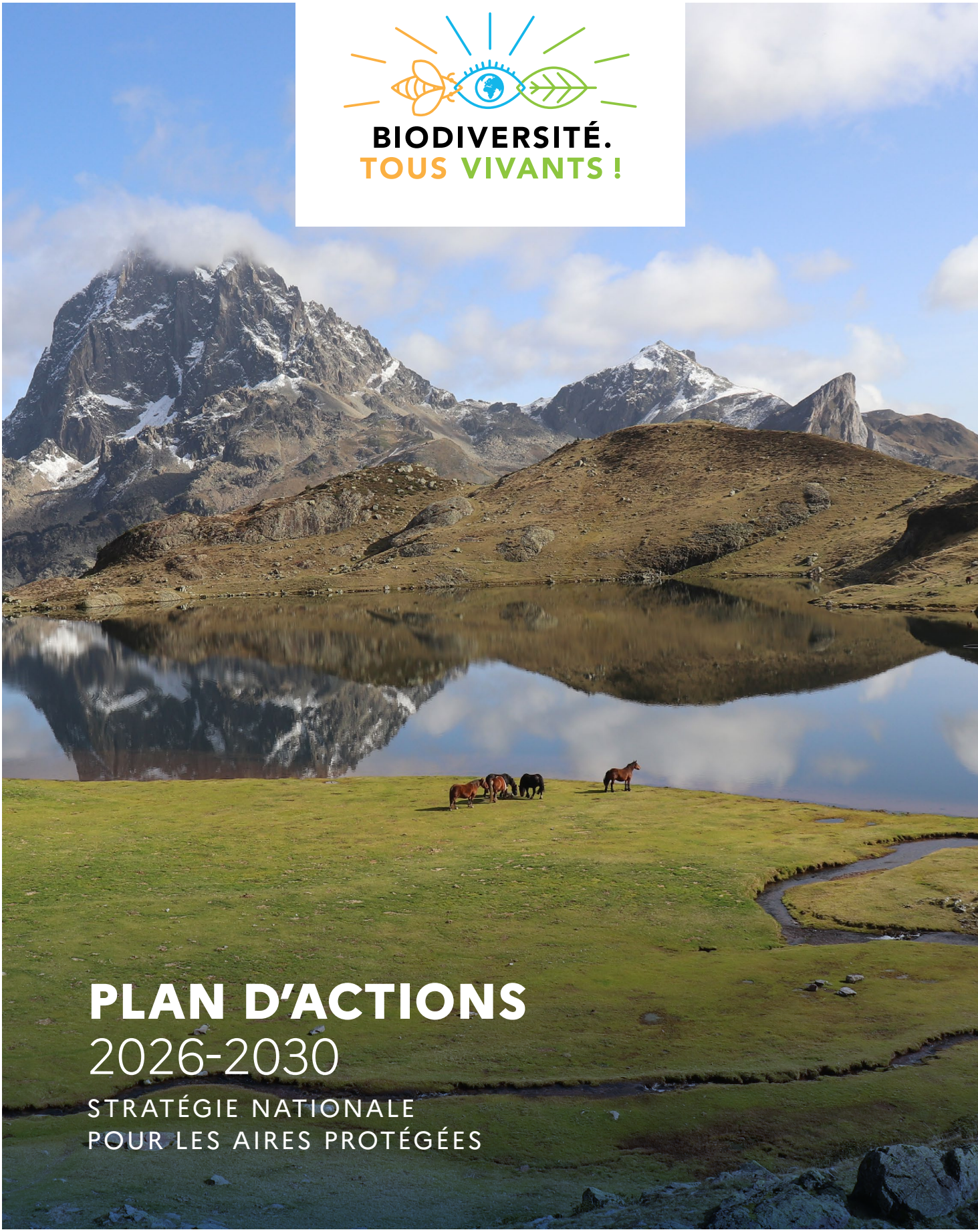

PLAN D'ACTIONS
2026-2030
STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE LA SNAP

Annoncée le 11 janvier 2021, la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) a pour ambition de développer et consolider à horizon 2030 un **réseau cohérent et résilient d'aires protégées (AP) et de zones de protection forte (ZPF)**, assurant leur efficacité et leur pérennité à l'échelle du territoire national. Elle constitue un pilier de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB).

Pour sa mise en œuvre opérationnelle, la SNAP 2030 se décline en un plan d'action national (PAN) et des plans d'action territoriaux (PAT) sous le pilotage des préfets de région, en lien avec les exécutifs régionaux à terre et des préfets maritimes en mer.

L'**évaluation intermédiaire de la stratégie conduite en 2025** a ouvert une deuxième phase dans la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agit maintenant de **consolider pour la période 2026-2030 la trajectoire et les dynamiques engagées depuis 2021 en actualisant les plans d'actions à partir des recommandations issues de cette évaluation** et en prenant en compte les nouveaux cadres d'action portés par le ministère de l'écologie (SNB, futur plan national Agir pour restaurer la nature, plan national milieux humides, troisième plan national d'adaptation au changement climatique, engagements pris lors de l'UNOC 2025, etc.).

UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE A TOUTES LES ÉCHELLES

L'évaluation à mi-parcours de la SNAP a mis en lumière d'importants progrès réalisés depuis 2021 qui participent à l'atteinte des objectifs de la stratégie et des cibles associées à horizon 2030 : le dépassement dès 2022 de la cible d'au moins 30% du territoire national en aires protégées, la progression significative de la couverture du territoire national en zones de protection forte (ZPF, 4,9% en 2025), la définition de références communes pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, etc.

Ces réalisations qui se traduisent par des effets concrets à l'échelle locale, au bénéfice de la biodiversité et des territoires, sont le fruit d'une mobilisation inédite aux niveaux national et local.

La majorité des régions, façades et bassins maritimes s'est dotée d'un PAT, et ce travail territorial d'ampleur a permis d'identifier les enjeux spécifiques à chaque territoire, de proposer plus de 600 projets d'aire protégée et zone de protection forte à concrétiser, et de mobiliser les parties prenantes autour des aires protégées.

Les premières années de mise en œuvre de la SNAP ont en effet principalement porté sur l'augmentation surfacique du réseau d'aires protégées. **Il s'agit désormais de renforcer l'action sur la qualité et l'efficacité de la gestion des aires protégées existantes ainsi que sur la réduction des pressions** qui s'exercent en leur sein et en périphérie.

Peu travaillée dans le premier plan d'action, l'intégration des enjeux des aires protégées dans les territoires est pourtant un levier majeur pour la réussite de la SNAP. **Aussi, les efforts d'intégration des aires protégées doivent être poursuivis et intensifiés, en particulier auprès des collectivités locales et des habitants.**

Par ailleurs, une attention particulière doit être apportée concernant **la nécessité de renforcer la cohérence de la SNAP avec les autres politiques de biodiversité et les politiques sectorielles à tous les niveaux.** Le développement de synergies avec les politiques en lien et d'outils de suivi permettra de garantir un pilotage à la hauteur des ambitions fixées et d'améliorer le suivi des actions.

Il importe enfin de **renforcer la mobilisation de moyens financiers supplémentaires en faveur des aires protégées, notamment à travers des financements** complémentaires alternatifs aux ressources publiques, dans une logique de services rendus.

LOGIQUE D'ACTION DU PAN 2026-2030

Pour renforcer sa lisibilité, sa cohérence et son efficacité, **le second plan d'actions national (PAN2) a été recentré autour d'un nombre limité d'actions à conduire au niveau national sur la période 2026-2030** (52 actions au total, contre 139 dans le PAN1). Pour ce faire, un exercice de priorisation a été réalisé sur la base des conclusions de l'évaluation à partir desquelles des « axes de travail prioritaires » ont été définis pour la période 2026-2030. La définition d'axes prioritaires doit permettre de faire converger le PAN et ses déclinaisons territoriales et conforter la trajectoire vers l'atteinte des objectifs à horizon 2030.

Le PAN2 est le fruit d'un travail partenarial entre le ministère de l'écologie, l'Office français de la biodiversité et les instances nationales de consultation (CNB, CNPN et CNML).

Chacune des actions du PAN2 sera précisée de manière détaillée dans une « fiche action » dédiée qui rappellera les objectifs visés et précisera notamment les cibles ou les livrables attendus ainsi que le calendrier associé.

Enfin, la liste des outils associés à la définition d'aire protégée et de zone de protection forte annexée à la SNAP a été révisée (cf. Annexe 1). Cette version actualisée au sein du PAN2 intègre de nouveaux outils après analyse et conformément au décret n°2022-527 du 12 avril 2022 « protection forte ». En outre, il automatise la reconnaissance des zones de protection forte en aires protégées.

DES OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES SOUS PROTECTION FORTE RENFORCÉS

Afin d'assurer une répartition équilibrée des efforts entre espaces maritimes et terrestres et entre territoires hexagonal et ultramarins, les objectifs de déploiement des aires protégées sous protection forte à 2030 sont renforcés de **nouvelles cibles complémentaires :**

- **10 % du territoire terrestre national sous protection forte, dont au moins 3% du territoire terrestre hexagonal ;**
- **14,8 % des espaces maritimes nationaux sous protection forte dès 2026 (en adéquation avec les annonces UNOC), et au moins 5% des façades maritimes hexagonales en 2030 (en adéquation avec la SNML).**

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le PAN2 distingue deux rôles associés à la mise en œuvre de chaque action : le pilote et les contributeurs.

Pour chaque action, est identifié :

- **un pilote unique qui est responsable de coordonner sa mise en œuvre.** Cette mission implique notamment l'identification des parties prenantes et l'animation des travaux avec ces dernières.
  Le pilote est chargé de veiller au respect des échéances et doit autant que possible rechercher des leviers pour agir sur les freins éventuels, identifier des sources de financement et préciser les besoins en termes de moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Le pilote est encore responsable de la collecte de données nécessaires au suivi de l'action et à son rapportage annuel.
  Neuf actions du PAN2 seront pilotées dans le cadre de la SNB car elles correspondent à une ou plusieurs actions existantes de la SNB. L'ensemble des actions du PAN2 contribue à l'atteinte des cibles de la SNB (cf. Annexe 2 Correspondances entre le PAN2 et la SNB).
- **des contributeurs (non exhaustif) participent activement à la mise en œuvre de l'action** et apportent leur expertise, leurs moyens et/ou leur capacité d'action. La liste des contributeurs pourra être complétée par les parties prenantes volontaires.

Sommaire

OBJECTIF 1

PAGE 6

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Axe prioritaire 1.1 : Poursuivre le déploiement des zones de protection forte (ZPF)
p. 6

Axe prioritaire 1.2 : Améliorer la cohérence et la résilience du réseau d'aires protégées au niveau national
p. 7

Axe prioritaire 1.3 : Remonter des outils de la part des territoires et renforcer les outils fonciers et réglementaires existants
p. 8

OBJECTIF 2

PAGE 9

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Axe prioritaire 2.1 : Développer et déployer dans les aires protégées des outils en appui à la planification, à l'adaptation et à l'évaluation de l'efficacité de la gestion
p. 9

Axe prioritaire 2.2 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées du réseau
p. 10

OBJECTIF 3

PAGE 11

ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Axe prioritaire 3.1 : Cibler les contrôles dans les aires protégées et en renforcer l'efficacité
p. 11

Axe prioritaire 3.2 : Analyser et réduire les impacts des pressions majeures exercées dans les aires protégées, en lien avec les acteurs professionnels et les filières
p. 12

Axe prioritaire 3.3 : Accompagner les acteurs socio-professionnels pour améliorer la compatibilité des activités
p. 13

Axe prioritaire 3.4 : Valoriser les bonnes pratiques pour la compatibilité des usages et des enjeux de biodiversité dans les aires protégées
p. 14

OBJECTIF 4

PAGE 15

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Axe prioritaire 4.1 : Prendre en compte et représenter les aires protégées dans les projets de territoire
p. 15

Axe prioritaire 4.2 : Renforcer le caractère inclusif de la gouvernance des aires protégées (accès aux citoyens, équilibre des instances)
p. 16

Axe prioritaire 4.3 : Valoriser les services rendus par les aires protégées au bénéfice des citoyens (cadre de vie, paysages, alimentation, bien-être, santé)
p. 17

Axe prioritaire 4.4 : Développer les liens au vivant dans les aires protégées
p. 17

OBJECTIF 5

PAGE 18

RENFORCERLA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Axe prioritaire 5.1 : Assurer le portage des aires protégées et leurs enjeux dans les enceintes internationales
p. 18

Axe prioritaire 5.2 : Intégrer et valoriser les aires protégées françaises dans les cadres internationaux
p. 19

Axe prioritaire5.3 : Renforcer les coopérations transrégionales pour améliorer la cohérence et l'efficacité du réseau
p. 20

OBJECTIF 6

PAGE 21

UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Axe prioritaire 6.1 : Accompagner les gestionnaires et acteurs territoriaux sur les sources de financement des aires protégées
p. 21

Axe prioritaire 6.2 : Renforcer l'accès et l'utilisation des fonds européens
p. 22

Axe prioritaire 6.3 : Mobiliser des ressources financières pérennes pour les aires protégées
p. 22

Axe prioritaire 6.4 : Mobiliser des financements privés responsables au bénéfice des aires protégées
p. 23

OBJECTIF 7

PAGE 55

CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Axe prioritaire 7.1 : Mobiliser l'expertise et la recherche pour répondre aux questions scientifiques des gestionnaires d'aires protégées
p. 24

OBJECTIF 1

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Recommandations issues de l'évaluation :
Mettre l'accent sur la complétude du réseau d'aires protégées en particulier sous protection forte ainsi que sa cohérence et sa résilience dans une logique de fonctionnalité et de continuité écologique.
Prioriser des projets d'aire protégée et de zone de protection forte en fonction de leur capacité à compléter écologiquement le réseau et à garantir la levée des pressions.

AXE PRIORITAIRE 1.1

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES ZONES DE PROTECTION FORTE (ZPF)

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
1.	**Développer de nouvelles ZPF intégrant les habitats et territoires prioritaires et préservant la fonctionnalité des milieux les plus menacés** **Objectifs :** Au moins 10% de l'ensemble du territoire national et des espaces maritimes sont couverts par des ZPF d'ici 2030, dont 10% sur terre dans l'Hexagone et les Outre-mer, 14,8% en mer dans l'Hexagone et les Outre-mer dès 2026, 3% sur terre et 5% en mer dans l'Hexagone Rappels des objectifs de la SNB : Sont couverts par des zones de protection forte 180 000 ha supplémentaires de forêts en Guyane et 70 000 ha en métropole dont 50 000 ha de forêts domaniales, 100% des forêts subnaturelles, 100% des glaciers et écosystèmes post glaciaires, 100% des herbiers de posidonie de Méditerranée, au moins 50% des récifs coralliens Rappel de l'objectif des Assises de l'eau : la superficie des milieux humides couverte par des zones de protection forte est doublée d'ici 2030	**MTE** (DEB)	• Préfets, commissaires de massifs • Collectivités territoriales • Têtes de réseaux d'AP • Agences de l'eau • FNCOFOR, CNPF • APNE (notamment FNE, SNPN)

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
2.	**Mobiliser les acteurs territoriaux pour créer de nouvelles ZPF en particulier dans les Parcs naturels marins, les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux et les Grands Sites de France** **Objectif :** Des ZPF sont créées et reconnues au sein des aires protégées existantes	**MTE** (DEB)	• Préfets de Région, Préfets maritimes et préfets DDG AEM • Têtes de réseaux d'AP (notamment OFB, FPNRF, PNx, RGSF, CELRL) • Agences de l'eau, Gémapiens

AXE PRIORITAIRE 1 .2

AMÉLIORER LA COHÉRENCE ET LA RÉSILIENCE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES AU NIVEAU NATIONAL

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
3.	**Approfondir et mettre à disposition les travaux d'analyse sur la cohérence et la connectivité du réseau des aires protégées** **Objectifs :** Des analyses de la cohérence du réseau et de la connectivité entre aires protégées intégrant les effets du changement climatique sont disponibles à différentes échelles du territoire	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP • Régions • Agences de l'eau
4.	**Créer de nouvelles aires protégées pour améliorer la cohérence et la résilience du réseau d'aires protégées au niveau national** **Objectif :** Les lacunes de cohérence du réseau d'aires protégées sont comblées et tiennent compte des effets du changement climatique	**MTE** (DEB)	• Préfets de région et préfets maritimes • Têtes de réseaux d'AP • Régions
5.	**Simplifier les démarches de création/extension/ modification d'aires protégées** **Objectif :** Des évolutions sont proposées pour faciliter la création/extension/modification d'aires protégées dans un contexte de changement climatique en veillant à leur non-régression globale	**MTE** (DEB)	• Têtes de réseaux d'AP • APNE (notamment FNE)

AXE PRIORITAIRE 1 .3

REMONTER DES OUTILS DE LA PART DES TERRITOIRES ET RENFORCER LES OUTILS FONCIERS ET RÉGLEMENTAIRES EXISTANTS

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
6.	**Poursuivre les travaux sur la reconnaissance des ENS en aires protégées et zones de protection forte** **Objectifs :** Des ENS sont reconnus en aire protégée dans le cadre d'une démarche nationale et des démarches de reconnaissance des ENS en zone de protection forte sont conduites dans tous les départements volontaires	**MTE** (DEB)	• ARTEINA • Départements de France • Régions de France • Départements • Association des maires de France • OFB • APNE (notamment FNE)
7.	**Poursuivre les travaux engagés sur les AMCEZ** **Objectif :** Des AMCEZ sont reconnues au niveau national pour leur contribution à la cohérence du réseau d'aires protégées	**MTE** (DEB)	• Comité Français UICN • OFB
8.	**Élaborer et mettre en œuvre un plan national destiné à améliorer l'efficacité des arrêtés préfectoraux de protection** **Objectif :** L'efficacité des arrêtés préfectoraux de protection est améliorée	**Pilotage SNB**	• Préfets • APNE (notamment FNE) • OFB • MTE • Ministère chargé de la mer et de la pêche
9.	**Développer le dispositif d'ORE patrimoniales répondant aux critères de la protection forte** **Objectif :** Des ORE patrimoniales sont reconnues comme des zones de protection forte	**MTE** (DEB)	• Têtes de réseaux d'AP (notamment FCEN) • APNE (notamment FNE, SNPN)

OBJECTIF 2

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Recommandations issues de l'évaluation :
communs au service de l'efficacité, de l'adaptation et de la qualité de la gestion des aires protégées.
Continuer de renforcer la culture de l'évaluation, notamment en proposant des méthodologies et outils nationaux, ainsi que le déploiement de suivis dans les aires protégées pour évaluer leurs effets sur l'état de conservation de la biodiversité, les pressions exercées et les services rendus.

AXE PRIORITAIRE 2 .1

DÉVELOPPER ET DÉPLOYER DANS LES AIRES PROTÉGÉES DES OUTILS EN APPUI À LA PLANIFICATION, À L'ADAPTATION ET À L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
10.	**Poursuivre l'accompagnement des gestionnaires et des parties prenantes sur la planification de la gestion** **Objectifs :** Les gestionnaires d'aires protégées et les parties prenantes sont formés et outillés pour planifier la gestion sur la base des principes de la méthode CT88	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP (notamment FCEN et RNF) • ARB • APNE
11.	**Poursuivre le développement des méthodes et l'accompagnement des gestionnaires et parties prenantes sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion à l'échelle de l'aire protégée** **Objectif :** Les gestionnaires d'aires protégées et les parties prenantes sont formés et outillés pour évaluer l'efficacité de la gestion à l'échelle de l'aire protégée	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP (notamment RNF) • ARB

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
12.	**Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans la gestion des aires protégées** **Objectifs :** Les effets du changement climatique sont pris en compte dans la gestion des aires protégées	**RNF**	• MTE • OFB • ARB • MAASA • Têtes de réseaux d'AP (notamment RGSF, FCEN, MAB France, CELRL)
13.	**Expérimenter des démarches de coordination de la gestion entre aires protégées proches ou superposées** **Objectif :** La cohérence et l'efficacité de la gestion entre aires protégées proches ou superposées sont améliorées	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP • ARB • APNE (notamment SNPN)

AXE PRIORITAIRE 2 .2

DÉVELOPPER DES SUIVIS HARMONISÉS (ÉTAT / PRESSION / RÉPONSE) ET DES OUTILS DE RAPPORTAGE SUR L'EFFICACITÉ DE LA GESTION

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
14.	**Développer les suivis de l'état de conservation et des pressions prioritaires dans les aires protégées en déclinaison du schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre et des autres dispositifs de surveillance nationaux** **Objectifs :** Des suivis harmonisés de l'état de conservation et des pressions sont mis en place dans les aires protégées et alimentent les bases de données nationales	**Pilotage SNB**	• Têtes de réseaux d'AP • MTE • OFB • APNE (notamment FNE)
15.	**Construire un système d'information sur la gestion des aires protégées** **Objectif :** Un système d'information dédié aux aires protégées françaises, incluant des informations relatives à leur gestion, est opérationnel	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP • APNE (notamment FNE)
16.	**Développer les outils de rapportage pour évaluer l'efficacité de la gestion aux échelles supra-sites** **Objectif :** Des outils de rapportage permettent d'évaluer l'efficacité de la gestion aux échelles régionales/façade, réseaux d'aires protégées, nationales et biogéographiques	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP • APNE

OBJECTIF 3

ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Recommandations issues de l'évaluation :
Renforcer et partager les démarches de compatibilité des usages dans une logique de cohérence renforcée des politiques publiques en élaborant des critères de compatibilité pour certaines filières dans l'objectif d'assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces que les aires protégées ont en responsabilité.
Faire un choix en matière de définition des usages compatibles dans les aires protégées selon une approche nationale ou territorialisée et de des méthodologies d'analyse des impacts associées.

AXE PRIORITAIRE 3 .1

CIBLER LES CONTRÔLES DANS LES AIRES PROTÉGÉES ET EN RENFORCER L'EFFICACITÉ

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
17.	**Renforcer l'offre de formation pour l'ensemble de la chaîne judiciaire** **Objectifs :** L'ensemble des agents mobilisés (des agents de la police de l'environnement aux magistrats) pour la police dans les aires protégées ont accès à des formations sur les enjeux, pressions et réglementations des aires protégées et aux enjeux agricoles (socio-économiques et agronomiques) en cas de contrôles en milieu agricole	**Pilotage SNB**	• MTE • MAASA • OFB • Chancellerie • ENM • Têtes de réseaux d'AP (notamment RNF, PNx)
18.	**Développer les services du Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), notamment en outre-mer** **Objectif :** Le CACEM assure une permanence continue (y compris dans les outre-mer) pour appuyer les départs de mission et oriente les contrôles grâce à la centralisation des données rapportées	**MTE** (DEB) **SGMer** **Ministère chargé de la mer et de la pêche (DGAMPA)**	• Préfets maritimes • Préfets DDG AEM • AEM • OFB

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
19.	**Développer des outils de sensibilisation aux enjeux, à la réglementation et la responsabilité des usagers dans les aires protégées pour le grand public et les acteurs socio-économiques** **Objectifs :** Les usagers disposent d'informations sur les enjeux, la réglementation en vigueur et leur responsabilité dans les aires protégées grâce à des outils pédagogiques diversifiés	**Têtes de réseaux d'AP**	• MTE • MSJVA • OFB • ARB • Têtes de réseaux d'AP (notamment RGSF, PNx, RNF, FCEN, MAB France, CELRL)
20.	**Poursuivre et renforcer des campagnes de contrôle coordonnées au sein des aires protégées** **Objectif :** Les contrôles dans les aires protégées sont renforcés grâce à la coordination des services de l'Etat et les usagers sensibilisés aux enjeux qui ont justifié leur création	**MTE** (DEB) **et Ministère chargé de la mer et de la pêche (DGAMPA) pour les contrôles en mer**	• Préfets • OFB • Têtes de réseaux d'AP • MSJVA

AXE PRIORITAIRE 3 .2

ANALYSER ET RÉDUIRE LES IMPACTS DES PRESSIONS MAJEURES EXERCÉES DANS LES AIRES PROTÉGÉES, EN LIEN AVEC LES ACTEURS PROFESSIONNELS ET LES FILIÈRES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
21.	**Analyser les pressions majeures et leurs impacts à l'échelle du réseau d'aires protégées** **Objectifs :** Des matrices d'impacts potentiels des activités sont produites et partagées à partir des analyses des pressions majeures exercées dans les aires protégées	**Pilotage SNB** (pilotes définis selon les activités traitées, ex : MAASA pour l'agriculture etc.)	• OFB • ARB • Têtes de réseaux d'AP • APNE (notamment FNE) • MSJVA
22.	**Mettre en œuvre des mesures concrètes de réduction voire de suppression des pressions majeures dans les aires protégées** **Objectif :** Des mesures pour réduire et supprimer les pressions majeures dans les aires protégées sont mises en œuvre sous l'impulsion d'une coordination interministérielle et en partenariat avec les structures socio-professionnelles	**Pilotage SNB** (pilotes définis selon les activités traitées, ex : MAASA pour l'agriculture etc.)	• MTE • MSJVA • Ministère chargé de la mer et de la pêche • OFB • ADEME • ARB • Têtes de réseaux d'AP • APNE (notamment FNE) • Acteurs des filières • Gestionnaires d'AP • Agences de l'eau • Offices de l'eau (outre-mer)

AXE PRIORITAIRE 3 .3

ACCOMPAGNER LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS POUR AMÉLIORER LA COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
23.	**Caractériser les leviers mobilisables par les aires protégées pour améliorer la compatibilité des activités avec les enjeux de biodiversité** **Objectifs :** Les gestionnaires d'aires protégées et acteurs socio-professionnels s'appuient sur la diversité des leviers disponibles pour mettre en œuvre des pratiques durables	**FPNRF**	• MTE • MAASA • Filières socio-économiques • OFB • APNE (notamment FNE) • Têtes de réseaux d'AP (notamment, RGSF, FPNRF, Ramsar France, RNF, OFB pour PNM, PNx, CELRL)
24.	**Expérimenter de nouveaux modèles économiques durables avec les acteurs des filières dans les aires protégées** **Objectif :** Des modèles économiques durables sont testés dans les aires protégées, en lien avec les objectifs de transition écologique des filières	**Pilotage SNB** (pilotes définis selon les activités traitées)	• MTE • MAASA • Têtes de réseaux d'AP (notamment CELRL, FCEN, MAB France, FPNRF) • OFB • Filières socio-économiques • APNE • ARBE PACA • MSJVA et fédérations sportives
25.	**Favoriser des projets de restauration de la nature dans les aires protégées** **Objectif :** Des sites de démonstration de restauration de la nature dans les différents milieux sont déployés dans les aires protégées	**RNF**	• MTE • MAASA • OFB • CELRL • APNE (notamment SNPN)

AXE PRIORITAIRE 3 .4

VALORISER LES BONNES PRATIQUES POUR LA COMPATIBILITÉ DES USAGES ET DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES PROTÉGÉES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
26.	**Développer le réseau SINAPCE et ses liens avec les acteurs socio-économiques** **Objectifs :** Les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des filières s'appuient sur le réseau SINAPCE pour partager leurs bonnes pratiques et ressources	**OFB**	• MTE • MAASA • MSJVA • Fédérations sportives • ARB • Têtes de réseaux d'AP (notamment RGSF)
27.	**Analyser et valoriser les bénéfices socio-économiques des labels, marques et chartes propres aux aires protégées** **Objectif :** Les signes de reconnaissance propres aux AP sont connus et mobilisés par les filières	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP (notamment FPNRF, PNx, RNF, Ramsar France, Mission inter-réseaux N2000) • Régions • APNE (notamment FNE)

OBJECTIF 4

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Recommandations issues de l'évaluation :
Assurer une intégration réciproque et équilibrée des parties prenantes du territoire dans les aires protégées et des aires protégées dans les démarches territoriales, en s'assurant du maintien voire de l'amélioration des objectifs.

AXE PRIORITAIRE 4 .1

PRENDRE EN COMPTE ET REPRÉSENTER LES AIRES PROTÉGÉES DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
28.	**Conforter les échanges entre élus et aires protégées** **Objectifs :** Des actions d'accompagnement et de valorisation des élus concernés par les aires protégées sont réalisées dans toutes les régions et au niveau national	**Mission inter-réseaux Natura 2000**	• MTE • Préfets • OFB • Têtes de réseaux d'AP (notamment RGSF, CELRL) • Régions/DREAL/ARB/ CRB • Associations d'élus (ex : ANEL, ACCD'OM, Eco Maires)
29.	**Renforcer les cycles de formations des parties prenantes et décideurs sur les aires protégées** **Objectif :** Les décideurs (élus, préfets) et parties prenantes de la gouvernance des aires protégées ont accès à des formations relatives aux enjeux climat et biodiversité dans les aires protégées	**Pilotage SNB**	• OFB • Têtes de réseaux d'AP • FNCOFOR • APNE (notamment FNE) • MSJVA

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
30.	**Développer une "mallette pédagogique" sur les différents types d'aires protégées** **Objectifs :** Les parties prenantes de la gouvernance des aires protégées disposent d'une mallette pédagogique leur permettant d'appréhender la diversité des aires protégées	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP (notamment PNx)

AXE PRIORITAIRE 4 .2

RENFORCER LE CARACTÈRE INCLUSIF DE LA GOUVERNANCE DES AIRES PROTÉGÉES (ACCÈS AUX CITOYENS, ÉQUILIBRE DES INSTANCES)

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
31.	**Soutenir les démarches expérimentales d'implication citoyenne dans la gouvernance et la gestion des aires protégées** **Objectifs :** L'implication des citoyens se développe dans la gouvernance et la gestion des aires protégées	**RNF**	• Collectivités • MSJVA • Fédérations sportives • APNE (notamment SNPN) • Organisme de recherche en SHS (sociologie de la démocratie participative) • OFB • FNE • Têtes de réseaux d'AP (notamment RGSF, FCEN, MAB France, FPNRF)

AXE PRIORITAIRE 4 .3

VALORISER LES SERVICES RENDUS PAR LES AIRES PROTÉGÉES AU BÉNÉFICE DES CITOYENS (CADRE DE VIE, PAYSAGES, ALIMENTATION, BIEN-ÊTRE, SANTÉ)

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
32.	**Poursuivre le développement de travaux sur la valeur ajoutée des aires protégées pour les territoires** **Objectifs :** Les travaux sur les bénéfices des aires protégées pour les territoires et réciproquement des territoires pour les aires protégées sont approfondis, partagés et valorisés en inter-réseaux	**OFB**	• Têtes de réseaux d'AP (notamment RNF, PNx, RGSF) • ARB • Gestionnaires d'AP) • MTE/CGDD • APNE (notamment FNE, SNPN) • Organismes de recherche • FRB
33.	**Développer des approches historiques et mémorielles sur l'implantation des aires protégées** **Objectif :** Des recueils historiques et mémoriels sur la mise en place des aires protégées valorisent leurs liens d'interdépendance avec les territoires et les habitants	**SNPN**	• AHPNE • CHEDD • OFB • CELRL

AXE PRIORITAIRE 4 .4

DÉVELOPPER LES LIENS AU VIVANT DANS LES AIRES PROTÉGÉES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
34.	**Développer les récits prospectifs et sensibles s'appuyant sur les aires protégées** **Objectifs :** Les aires protégées sont le socle de nouveaux récits pour les projets de territoire en mobilisant les liens au vivant et les approches paysagères et sensibles	**FRB**	• MTE • OFB • Têtes réseaux d'aires protégées (notamment RGSF, RNF, CELRL) • ADEME • APNE (notamment SNPN) • GIP EPAU
35.	**Soutenir des projets expérimentaux de cohésion sociale avec les aires protégées** **Objectif :** Des aires protégées expérimentent des projets sur la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités dans les territoires	**OFB**	• Têtes réseaux d'aires protégées • Acteurs action sociale

OBJECTIF 5

RENFORCER LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Recommandations issues de l'évaluation :
Poursuivre l'engagement fort de la France au service des aires protégées et leur connaissance dans les instances internationales, voire définir et porter des engagements plus exigeants, selon la notion de protection stricte.
Formaliser une approche cohérente et stratégique de coopération transfrontalière en capitalisant sur les démarches existantes des acteurs de l'écosystème de la SNAP et en systématisant les coopérations éco-régionales pour assurer la continuité des aires protégées et disposer d'un levier financier complémentaire.

AXE PRIORITAIRE 5 .1

ASSURER LE PORTAGE DES AIRES PROTÉGÉES ET LEURS ENJEUX DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
36.	**Promouvoir le rôle des aires protégées dans les instances internationales pour contribuer aux objectifs du cadre mondial** **Objectifs :** Les aires protégées sont reconnues comme des outils efficaces pour la conservation de la nature et mobilisées dans les instances internationales	**MTE** (DAEI)	• MEAE • Têtes de réseaux d'AP • OFB • NatureXpair
37.	**Promouvoir la protection au niveau international de forêts tropicales et de zones humides par le développement d'aires protégées** **Objectif :** La France contribue à la protection des forêts tropicales et des zones humides par le développement des aires protégées au niveau international	**MEAE**	• NatureXpair • OFB • MedWet • SADC • Comité Français UICN

AXE PRIORITAIRE 5 .2

INTÉGRER ET VALORISER LES AIRES PROTÉGÉES FRANÇAISES DANS LES CADRES INTERNATIONAUX

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
38.	**Engager une démarche de reconnaissance internationale du niveau de protection apporté par les aires protégées françaises** **Objectifs :** Le niveau de protection apporté par les aires protégées françaises, en particulier sous protection forte, est reconnu au niveau international (au sein des catégories de gestion UICN et par rapport à la notion de protection stricte de l'Union européenne)	**MTE** (DAEI)	• MEAE • Ministère chargé de la mer et de la pêche • Comité Français UICN • Gestionnaires d'AP • OFB
39.	**S'inspirer des initiatives internationales pour renforcer les pratiques françaises** **Objectif :** Le réseau d'aires protégées françaises s'améliore en intégrant des méthodes et des pratiques internationales efficaces et adaptées au cadre national déjà en place	**NatureX pairs**	• MTE • Comité Français UICN • OFB
40.	**Valoriser le modèle français des aires protégées à l'international** **Objectifs :** Le modèle français des aires protégées est valorisé au niveau international	**NatureX pairs**	• MTE • OFB • AFD / Expertise France • Têtes de réseaux d'AP (notamment FPNRF, RGSF, CELRL)
41.	**Étoffer le réseau de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial UNESCO, les réserves de biosphère et les sites Ramsar** **Objectif :** Les classements UNESCO, réserves de biosphère et Ramsar liés aux aires protégées sont renforcés	**MTE** (DHUP)	• MEAE • Têtes de réseaux d'AP

AXE PRIORITAIRE 5 .3

RENFORCER LES COOPÉRATIONS TRANSRÉGIONALES POUR AMÉLIORER LA COHÉRENCE ET L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
42.	**Développer des espaces de dialogue pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale** **Objectifs :** Les acteurs français des aires protégées se mobilisent au sein d'espaces de dialogue pour renforcer l'efficacité de la coopération internationale	**MTE** (DAEI)	• MEAE • Têtes de réseaux d'AP (notamment FPNRF, RNF (NatureXpair), CELRL) • OFB
43.	**Renforcer la coopération internationale et la place des aires protégées dans les zones relevant des conventions régionales ou dans un cadre transfrontalier** **Objectif :** La cohérence écologique et la qualité de la gestion du réseau d'aires protégées est renforcée dans les zones relevant de conventions régionales ou dans un cadre transfrontalier	**MTE** (DAEI)	• MEAE • NatureXpairs • OFB
44.	**Soutenir le déploiement des aires marines protégées au-delà des juridictions nationales** **Objectifs :** La France participe activement à la création et à la gestion d'aires marines protégées en haute mer	**MTE** (DAEI)	• MEAE • SG Mer • MOM • Ministère des Armées • MESRE • Ministère chargé de la mer et de la pêche • OFB • IDDRI

OBJECTIF 6

UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Recommandations issues de l'évaluation :
Renforcer la mobilisation de la diversité des sources de financement des aires protégées pour assurer la mise en œuvre de la SNAP et la pérennité du réseau d'aires protégées.

AXE PRIORITAIRE 6 .1

ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES ET ACTEURS TERRITORIAUX SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
45.	**Mettre en place une plateforme d'accompagnement et d'information sur le financement de la biodiversité intégrant les aires protégées** **Objectifs :** Les parties prenantes des aires protégées bénéficient d'une information et d'un accompagnement sur les financements de la biodiversité dans les aires protégées	**MTE** (DEB)	• Régions

AXE PRIORITAIRE 6 .2

RENFORCER L'ACCÈS ET L'UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
46.	**Renforcer l'ingénierie de projets européens en appui aux gestionnaires** **Objectifs :** Les gestionnaires d'aires protégées bénéficient d'appuis pour le montage de projets européens dans les aires protégées	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP (notamment FPNRF) • APNE (notamment FNE)

AXE PRIORITAIRE 6 .3

MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES PÉRENNES POUR LES AIRES PROTÉGÉES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
47.	**Renforcer l'utilisation de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales en faveur des aires protégées et ZPF** **Objectifs :** Les communes bénéficiant de la dotation aménités rurales la mobilisent en faveur des aires protégées et de la biodiversité	**Pilotage SNB**	• MTE • MEFSIEN • Têtes de réseaux d'AP • APNE (notamment FNE) • OFB
48.	**Mettre en place une fiscalité positive en faveur des aires protégées** **Objectif :** La fiscalité évolue favorablement au bénéfice des aires protégées	**MTE** (DEB)	• MF • APNE (notamment FNE, SNPN)

AXE PRIORITAIRE 6 .4

MOBILISER DES FINANCEMENTS PRIVÉS RESPONSABLES AU BÉNÉFICE DES AIRES PROTÉGÉES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
49.	**Cadrer et mobiliser des financements privés complémentaires pour les aires protégées** **Objectifs :** La mobilisation de financements privés complémentaires en faveur des aires protégées est renforcée	**Pilotage SNB**	• MTE • MEFSIEN • Têtes de réseaux d'AP (notamment FCEN, FPNRF) • OFB
50.	**Développer des méthodes et projets pouvant donner lieu à l'attribution de crédits carbone en faveur des aires protégées** **Objectif :** Des projets donnant lieu à l'attribution de crédits carbone et biodiversité au bénéfice des aires protégées sont déployés	**FCEN**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP (notamment CELRL) • OFB

OBJECTIF 7

CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

AXE PRIORITAIRE 7 .1

MOBILISER L'EXPERTISE ET LA RECHERCHE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SCIENTIFIQUES DES GESTIONNAIRES D'AIRES PROTÉGÉES

	ACTION	PILOTES	CONTRIBUTEURS
51.	**Coordonner la remontée territoriale des questionnements scientifiques pour la gestion des aires protégées** **Objectifs :** Les questionnements scientifiques des gestionnaires d'aires protégées sont synthétisés à l'échelle territoriale	**OFB**	• MTE • Têtes de réseaux d'AP
52.	**Mobiliser l'expertise et la recherche pour répondre aux questions prioritaires dans les aires protégées** **Objectifs :** Des réponses aux questions scientifiques des gestionnaires d'aires protégées sont apportées	**OFB en lien avec** **MESRE**	• ANR • FRB • Organismes de recherche (INRAE, CNRS, IFREMER…) • MTE • Têtes de réseaux d'AP • Agences de programmes (CBSD, Agralife)

ANNEXE 1

RÉVISION DE L'ANNEXE 1 DE LA SNAP

Liste d'outils associés à la **définition d'aire protégée**

Définition des aires protégées

Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

EN MER

L'ensemble des aires marines protégées figurant à l'article L.334-1 du code de l'environnement :

- Parcs nationaux ayant une partie maritime
- Réserves naturelles ayant une partie maritime et, le cas échéant, les périmètres de protection de ces réserves
- Arrêtés de protection des biotopes, des habitats naturels et des sites d'intérêt géologique ayant une partie maritime
- Parcs naturels marins
- Sites Natura 2000 ayant une partie maritime
- Parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
- Zones de conservation halieutiques
- Parties maritimes des parcs naturels régionaux
- Réserves nationales de chasse et de faune sauvage ayant une partie maritime
- Aires marines protégées créées en application des réglementations de la Polynésie française, du gouvernement et des provinces de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna
- Aires marines ou ayant une partie marine délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux auxquels la France est partie

À TERRE

Sont considérés comme des aires protégées :

- Les **parcs nationaux** (cœurs et aires d'adhésion)
- Les **réserves naturelles** (nationales, régionales et de Corse)
- Les **réserves biologiques** (dirigées et intégrales)
- Les **arrêtés préfectoraux de protection** (biotopes, habitats naturels, et géotopes)
- Les **réserves nationales de chasse et de faune sauvage**
- Les **sites classés** et les démarches Grands Sites (GS) (GS labellisés et opérations GS avec un programme validé en CSSPP).
- Les sites du **Conservatoire du littoral**
- Les sites des **conservatoires des espaces naturels** (sites acquis et gérés)
- Les **parcs naturels régionaux**
- Les **sites Natura 2000**
- Les **espaces reconnus en protection forte après analyse au cas par cas**
- Au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux [1]:
  - Les sites RAMSAR
  - Les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
  - Les réserves de biosphère

Autres outils à intégrer sous réserve de critères à définir dans le cadre d'analyses nationales :

- Les périmètres de protection des réserves naturelles nationales après présentation en CNPN
- Les sites acquis et gérés par :
  - l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France (Ile-de-France Nature)
  - la Fondation pour la préservation de la nature
  - la Fondation Espaces naturels de France
- Les espaces naturels sensibles
- Les sites acquis par les agences de l'eau
- Les aires protégées créées en application des réglementations de la Polynésie française, du gouvernement et des provinces de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna après présentation en CNPN

[1] Les parties terrestres de ces instruments ne sont pas comptabilisées dans l'indicateur « 30% » de la SNAP.

Liste d'outils associés à la **définition de protection forte**

Définition de protection forte

Une aire protégée sous protection forte est « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées » (article 1er du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022).

EN MER

Les espaces compris dans les aires protégées listées ci-après sont reconnus comme des zones de protection forte (articles 3.I. et 3.II. du décret n°2022-527 du 1er avril 2022) :

- Les cœurs de parcs nationaux
- Les zones de protection renforcées et les zones de protection intégrales créées par les actes de classement en réserves naturelles
- Les zones couvertes par un arrêté préfectoral de protection (biotopes, habitats naturels, et géotopes)

D'autres espaces présentant des enjeux écologiques d'importance, prioritairement situés à l'intérieur d'aires marines protégées figurant à l'article L.334-1 du code de l'environnement, peuvent également être reconnus comme des zones de protection forte, après une analyse au cas par cas (article 3.III. du même décret).

À TERRE

Les espaces compris dans les outils ci-dessous sont reconnus comme des zones de protection forte (article 2.I. du décret n°2022-527 du 12 avril 2022):

- Les **cœurs de parcs nationaux**
- Les **réserves naturelles** (nationales, régionales et de Corse)
- Les **réserves biologiques (dirigées et intégrales)**
- Les **arrêtés préfectoraux de protection** (biotopes, habitats naturels, et géotopes)

D'autres espaces présentant des enjeux écologiques d'importance et compris dans les outils ci-dessous peuvent également être reconnus comme des zones de protection de forte, après une analyse au cas par cas (article 2.II. du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022) :

- Les **sites bénéficiant d'une obligation réelle environnementale**
- Les **zones humides d'intérêt environnemental particulier**
- Les **cours d'eau définis au 1° du I de l'article L. 214-17** du même code ;
- Les **sites relevant du domaine du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**
- Les **périmètres de protection des réserves naturelles**
- Les **sites classés**
- Les **sites sur lesquels un conservatoire d'espaces naturels détient une maitrise foncière ou d'usage**
- Les **réserves nationales de chasse et de faune sauvage**
- Les **espaces naturels sensibles**
- La **bande littorale** prévue à l'article L. 121-16 du même code ;
- Les **espaces remarquables du littoral** prévus par l'article L. 121-23 du même code ;
- Les **forêts de protection** prévues par l'article L. 141-1 et suivants du code forestier, notamment celles désignées pour des raisons écologiques ;
- Les sites du **domaine foncier de l'État** (forêts domaniales notamment)

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES ENTRE LES AXES DE LA SNB ET LE PAN 2

Neuf actions du PAN2 de la SNAP nécessitent un pilotage renforcé dans le cadre de la SNB :

N°	ACTION SNAP (PAN 2026 – 2030)	CADRE SNB CORRESPONDANT
8	Élaborer et mettre en œuvre un plan national destiné à améliorer l'efficacité des arrêtés préfectoraux de protection	1.1.4. Améliorer le développement du réseau d'aires protégées et de protection forte ainsi que la gestion des aires protégées, notamment en améliorant l'efficacité des arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, d'habitats naturels et de géotopes sur la base d'un diagnostic de ces outils
14	Développer les suivis de l'état de conservation et des pressions prioritaires dans les aires protégées en déclinaison du schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre et des autres dispositifs de surveillance nationaux	4.36.2 Conforter les réseaux de surveillance de la biodiversité
17	Renforcer l'offre de formation pour l'ensemble de la chaîne judiciaire	3.35.6 Former les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales et les magistrats à la biodiversité
21	Analyser les pressions majeures et leurs impacts à l'échelle du réseau d'aires protégées	Ensemble de l'axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
22	Mettre en œuvre des mesures concrètes de réduction voire de suppression des pressions majeures dans les aires protégées	Ensemble de l'axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
24	Expérimenter de nouveaux modèles économiques durables avec les acteurs des filières dans les aires protégées	Mesure 37 Mobiliser les financements publics en faveur de biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de « budget vert » Mesure 39 Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité

N°	ACTION SNAP (PAN 2026 – 2030)	CADRE SNB CORRESPONDANT
29	Renforcer les cycles de formations des parties prenantes et décideurs sur les aires protégées	3.35.2 Formation de tous les agents de l'État à la transition écologique 3.35.5 Renforcer l'offre de formation continue à destination des élus 3.35.6 Former les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales et les magistrats à la biodiversité 3.35.7 Former les agents des collectivités territoriales aux enjeux de la biodiversité
47	Renforcer l'utilisation de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales en faveur des aires protégées et ZPF	1.1.12 Reconnaître et valoriser les services environnementaux rendus par les communes rurales à la préservation de la biodiversité par les aires protégées (« les aménités rurales »)
49	Cadrer et mobiliser des financements privés complémentaires pour les aires protégées	Mesure 39 Mobiliser les financements privés en faveur de biodiversité

Par ailleurs, l'ensemble des actions du PAN2 s'inscrit dans le cadre de la SNB et participe à la mise en œuvre de ses axes.

AXES DE LA SNB		ACTIONS DU PAN2 CORRESPONDANTES
Axe 1	Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9,, 11, 12, 13, 14, 16, 18, , 20, 21, 22, 23, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44
Axe 2	Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible	3 et 25 1, 2, 18, 22, 23, 26, 36
Axe 3	Mobiliser tous les acteurs	10, 19, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35
Axe 4	Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions	15, 17, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52

TABLES DES ABRÉVIATIONS

STRATÉGIES, INSTANCES ET OUTILS

AMCEZ	Autres mesures de conservation efficaces par zone
AMP	Aire marine protégée
APP	Arrêté préfectoral de protection
CACEM	Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
CNB	Comité national de la biodiversité
CNML	Conseil national de la mer et des littoraux
CNPN	Conseil national de la protection de la nature
CNSP	Centre national de surveillance des pêches
CSSPP	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages
ENS	Espaces naturels sensibles
GSF	Grands sites de France
ORE	Obligation réelle environnementale
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
SINAPCE	Sites innovants pour des activités en aires protégées compatibles avec les enjeux écologiques
SNB	Stratégie Nationale Biodiversité

STRUCTURES PILOTES D'ACTIONS

ACCD'OM	Association des communes et collectivités d'outre-mer
AMP	Agence de la transition écologique
AEM	Administration en charge de l'action de l'Etat en mer
AFD	Agence française de développement
AHPNE	Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement
ANEL	Association nationale des élus des littoraux
ANR	Agence nationale de la recherche
APNE	Association de protection de la nature et de l'environnement
ARB	Agence régionale de la biodiversité
ARTEINA	Association du réseau technique interdépartemental pour la nature
CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CGDD	Commissariat général au développement durable
CHEDD	Comité d'histoire de l'environnement et du développement durable
CNPF	Centre national de la propriété forestière
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
ACCD'OM	Association des communes et collectivités d'outre-mer
AMP	Agence de la transition écologique
AEM	Administration en charge de l'action de l'Etat en mer
AFD	Agence française de développement
AHPNE	Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement
ANEL	Association nationale des élus des littoraux
ANR	Agence nationale de la recherche
APNE	Association de protection de la nature et de l'environnement
ARB	Agence régionale de la biodiversité

ARTEINA	Association du réseau technique interdépartemental pour la nature
CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CGDD	Commissariat général au développement durable
CHEDD	Comité d'histoire de l'environnement et du développement durable
CNPF	Centre national de la propriété forestière
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CRB	Comité régional de la biodiversité
DAEI	Délégation aux affaires européennes et internationales (MTE)
DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité (MTE)
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (MAASA)
DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (MTE)
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENM	Ecole nationale de la magistrature
FCEN	Fédération des conservatoires d'espaces naturels
FNCOFOR	Fédération nationale des communes forestières de France
FNE	France Nature Environnement
FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
FRB	Fondation pour la recherche sur la biodiversité
GIP EPAU	Groupement d'intérêt public – L'Europe des projets architecturaux et urbains
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
MAASA	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
MAB France	Programme sur l'Homme et la Biosphère (UNESCO)
MEAE	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
MedWet	Initiative pour les zones humides méditerranéennes

MEFSIEN	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
MSJVA	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative
MESRE	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace
MSJVA	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative
MTE	Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature
OFB	Office français de la biodiversité
PNx	Parcs nationaux
RGSF	Réseau des grands sites de France
RNF	Réserves naturelles de France
SADC	Southern African Development Community
SG	Secrétariat général (MTE)
SNPN	Société nationale de protection de la nature
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Ministère de la Transition écologique

244, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France
Tél. : 01 40 81 21 22

Ministère de la mer

20 avenue de Ségur
75007 Paris
France

Et avec la participation de l'Office français de la biodiversité

https://www.ecologie.gouv.fr/

Crédits photos : Couverture ©Rossella Pintus, Pic du Midi d'Ossau, Parc national des Pyrénées, octobre 2024, 4e de couverture ©Rossella Pintus, Pic du Midi d'Ossau, Parc national des Pyrénées, octobre 2024.
Publication : octobre 2026

Appui à la conception et réalisation :
BIOTOPE COMMUNICATION EDITION

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité